De l'informatique au bâton d'Esculape, témoignage d'une reconversion professionnelle

Témoignage de Nathalie

En 2017, une Gestion Active de l'Emploi (GAE) se met en place à AVS Moirans RAD. **C'est un moment particulier qui m'a interrogé sur mon avenir et mes aspirations professionnelles et surtout personnelles**. Ingénieure en informatique, il me restait une bonne douzaine d'années avant de prétendre à la retraite. N'était-ce pas le moment idéal pour m'accomplir différemment ? Plus jeune je rêvais de devenir infirmière, de me mettre au service des autres.

Je passe donc en toute discrétion le concours d'entrée d'infirmière que je réussis en 2018. Lorsque j'annonce mon projet à la DRH locale, elle me félicite. Réaction instantanée et positive du management aussi.

Le plus difficile fût d'obtenir de l'employeur, **des conditions suffisantes pour tenter l'aventure tout en s'assurant qu'en cas d'échec je puisse revenir sur le site**. J'avais besoin de cette assurance : d'une part je me demandais si j'étais capable de suivre des cours et de réussir ma formation (qui contient des cours et de nombreux stages), et d'autre part, je devais aussi préserver les ressources financières de mon foyer familial. J'avais imaginé tenter l'aventure dans le cadre sécurisé de la GAE. Mais les avantages groupe ne s'acquièrent pas si facilement au niveau individuel. **Au bout de quelques mois de discussions sans issue avec la direction, j'ai décidé de faire part de mon projet à la CGT Moirans**, de leur demander de l'aide et de m'accompagner auprès de la direction dans ce projet. Je savais que ce syndicat avait aidé d'autres collègues.

Et j'ai bien fait ! Ils ont obtenu pour moi une "corde de rappel" de 2 ans hors du cadre GAE me permettant de démarrer ma formation tout en restant salariée durant les deux premières années, sans parvenir néanmoins à obtenir de la direction la sécurisation de la 3ème année.

Arrivée au terme réussi des 2 premières années de formation, un nouveau choix s'est imposé à moi : revenir sur le site pour occuper mon ancien emploi ou entamer la 3ème et dernière année du cursus Infirmière puis entamer ma nouvelle vie professionnelle. J'ai décidé de continuer et de quitter l'entreprise. La suite de ma formation sera prise en charge par Pôle Emploi (à l'heure où ce

témoignage est écrit, je n'en ai pas encore la certitude). C'est une étape difficile à accepter en réalité car la plus risquée. Mais il faut bien à un moment assumer ses choix.

Je remercie vivement la CGT pour ses idées, sa recherche de solutions pour mon cas particulier. Son intervention me permet aujourd'hui d'être prête à quitter l'entreprise et être certaine de ma décision. Elle m'a soutenu dans mon projet, s'assurant au préalable de sa robustesse d'un point de vue privé (personnel et familial) et obtenant pour moi et ma famille, des garanties et des aides que je ne pouvais obtenir seule.

Commentaire de la CGT Thales AVS RAD Moirans

Tout d'abord, nous tenons à féliciter Nathalie pour son parcours exemplaire et pour sa future vocation tournée vers les autres. Sa modestie l'empêche de signaler dans son témoignage qu'à l'issue de ces deux années de formation, elle est major de sa promotion. Bravo !

Ce témoignage illustre d'un côté une fois de plus la **possibilité de la reconversion professionnelle**, et de l'autre côté **le chemin** qu'il reste à parcourir **pour sécuriser davantage le parcours de reconversion** des salarié-e-s. En l'espèce, la troisième et dernière année de formation de cette collègue n'était pas prise en charge par Thales d'une manière ou d'une autre. **La direction de Thales AVS Moirans s'est donc arrêtée au milieu du gué**.

Comment vendre la transition professionnelle aux salarié-e-s de Thales dans ces conditions surtout dans une période où les plans de destruction d'emplois s'enchaînent et où cette transition peut devenir une issue satisfaisant les deux parties dans un enrichissement mutuel ?

Il y a, au travers de ce dossier, matière à construire des repères revendicatifs pour le parcours professionnel des salarié-e-s en intégrant cette dimension de la reconversion sécurisée en dehors du Groupe. Nous pourrions imaginer par exemple un droit attaché aux salarié-e-s leur permettant de réaliser au moins une fois dans leur vie professionnelle, un projet personnel, soutenu et accompagné jusqu'à son terme voire même au-delà par le Groupe.

Moirans RAD, le 27 juillet 2021